

EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Association pour le droit de mourir dans la dignité

Journal No 63 - Septembre 2015 - Paraît 2 fois par an - Tirage : 22'800 ex.



Table des matières

- Editorial - Dr Jérôme Sobel, Président	Pages 1 - 2
- Procès-verbal assemblée générale du 25.4.2015	Pages 3 - 22
- Informations et remerciements	Page 23
- Avis de recherches	Page 24
- Témoignage de Mme Sabrina Cervoni, accomp.	Pages 24 - 26
- Article du Dr méd. Jean Martin	Pages 27 - 29
- Rubrique 'Questions - réponses'	Pages 30 - 33
- Le 'Mot de Daphné' - Dresse Daphné Berner	Pages 34 - 36
- Témoignage de Mme L. Marty Savcic, accomp.	Pages 37 - 38
- Article du Prof. Dr méd. Samia Hurst	Pages 38 - 40
- Formulaire changement d'adresse	Page 41
- Littérature - Ouvrages	Page 42
- Nouvelles de l'étranger 'En bref'	Page 43
- Membres du comité 2015 et adresses utiles	Page 44
- Formulaire de demande d'adhésion	Page 45



www.exit-suisse-romande.ch
www.exit-geneve.ch
www.admd.ch
www.exit-admd.ch

Comité de rédaction et conception du journal-bulletin :
J. & W. Walz et K. Rophille - Photos : A. Pletti et J. & W. Walz
Photo de la couverture : paysage de la Gruyère



La grande chance d'être en Suisse !

Nous avons la grande chance d'être en Suisse où les **directives anticipées** sont reconnues et sont contraignantes pour le corps médical qui doit les respecter.

Les directives anticipées de notre association sont libellées comme suit :

«Après mûre réflexion et en pleine possession de mes facultés, je soussigné (e) demande que soient considérées comme l'expression de ma volonté, les dispositions suivantes :

- que l'on renonce à toute mesure de réanimation, si mon cas est considéré comme désespéré ou incurable ou si, à la suite d'une maladie ou d'un accident, je devais être gravement handicapé (e) physiquement ou mentalement.*
- qu'une médication antalgique à dose suffisante me soit administrée pour apaiser mes souffrances, même si celle-ci devait hâter ma mort.»*

Les directives anticipées ont force de loi et font partie de notre Code Civil (art. 370 à 373) dans le cadre du droit de la protection de l'adulte sur le traitement des patients incapables de discernement. Elles précisent la notion de représentation légale dans le domaine médical (art.377 à 381) et en particulier l'ordre de préséance en cas de contestation d'une décision par une famille en désaccord éthique.

En Suisse, l'arrêt de l'alimentation et de l'hydratation chez un patient en état végétatif persistant est considéré comme une euthanasie passive et est parfaitement légale. Cette pratique ne viole pas la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Elle a été confirmée par la Cour Européenne de Strasbourg en date du 5 juin 2005. L'attitude libérale et pragmatique de notre pays permet d'éviter des psychodrames nationaux à la française comme dans le cas très

Editorial

(Suite)

médiatisé de Vincent Lambert.

Nous vous recommandons de parler des directives anticipées et de votre adhésion à l'association *EXIT A.D.M.D.* Suisse romande à vos proches et à votre médecin ainsi que de désigner votre représentant thérapeutique qui sera en charge de faire respecter votre volonté au cas où vous ne seriez plus capable de discernement.

Si votre médecin est réticent par rapport à votre démarche, notre secrétariat peut vous proposer des médecins dans votre région qui sont ouverts et favorables au droit de mourir dans la dignité.

La mort est un événement qui mérite d'être préparé et qui peut être abordé dans un climat de sérénité !

Dr Jérôme Sobel, Président d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande



Procès-verbal de l'assemblée générale

du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

à l'hôtel Vatel Centre du Parc Rue Marconi 19 Martigny

Le Dr Jérôme Sobel, président d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande, a ouvert cette assemblée générale 2015 à 15 h., en constatant avec satisfaction, la présence de plus de 350 participants.

La convocation, l'ordre du jour et la carte intitulée 'Avis de présence et/ou de procuration', avaient été envoyés, conformément à l'article 24 des statuts de l'association, plus de 3 semaines avant la date de l'assemblée générale.

L'ordre du jour était le suivant :

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2014 qui avait eu lieu au Palais de Beaulieu à Lausanne, veuillez vous référer au journal-bulletin No 61 du mois de septembre 2014
2. Rapport du comité présenté par le Dr Jérôme Sobel, président
3. Rapport de la trésorière Mme Janine Walz
4. Rapport des vérificateurs des comptes (l'organe de contrôle), en l'occurrence la fiduciaire Nouvelle SA de Genève, représentée par Monsieur Bernard Grobet
5. Présentation du diaporama 2014 par Mme Gabriela Jaunin
6. Exposé concernant la Fédération mondiale des organisations d'assistance au suicide par M. Jean-Jacques Bise
7. Cotisation annuelle 2015
8. Election du comité
9. Conférence de Me Yves Grandjean, avocat, intitulée : «Les leçons du procès de Neuchâtel» avec la participation du Dr Philippe Freiburghaus
10. Propositions et divers

Procès-verbal de l'assemblée générale
du samedi 25 avril 2015 à 15 h.
à l'hôtel Vatel Centre du Parc Rue Marconi 19 Martigny



Quelques informations préliminaires :

- Le 31 décembre 2014, l'association comptait : **20'507** membres.

- Le Dr Sobel, président d'EXIT Suisse romande, a reçu :

5'932 procurations d'adhérents qui ne pouvaient pas venir et qui souhaitaient soutenir ses propositions.

- Quelques membres du comité de direction ont reçu :

76 procurations d'adhérents qui ne pouvaient pas venir et qui souhaitaient soutenir les propositions du comité.

Le Dr Sobel a ensuite demandé si parmi l'assemblée, quelqu'un avait une question au sujet de l'**ordre du jour**.

Comme personne ne s'est manifesté, il a proposé d'aborder le point No 1 de cet ordre du jour, soit :

Procès-verbal de l'assemblée générale

du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

à l'hôtel Vatel Centre du Parc Rue Marconi 19 Martigny

Point No 1

Adoption du procès-verbal du 26 avril 2014, suite à l'assemblée générale qui avait eu lieu à Lausanne, au Palais de Beaulieu.
(Veuillez vous référer au journal-bulletin d'EXIT Suisse romande No 61)

Le Dr Sobel a demandé si parmi les membres présents, quelqu'un avait une question ou une remarque à exprimer, au sujet de ce procès-verbal.

Comme personne ne s'est annoncé, il a proposé que l'assemblée exprime son accord par un vote à main levée.

Le procès-verbal a été accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



Point No 2 - Rapport du comité, présenté par le Dr Jérôme Sobel (Transcription)

«Mesdames, Messieurs, comme je l'ai écrit dans l'éditorial de notre dernier bulletin, je suis un Président heureux, dans une association qui fonctionne bien, car chaque personne impliquée fait son maximum pour bien faire. Cela crée une atmosphère et une dynamique de groupe très positive au service de nos membres.

Cette dernière année, nous avons largement dépassé les 20'000 membres ; c'est considérable et cela occasionne une charge de travail très importante pour notre secrétariat qui a reçu par exemple plus de 4'138 appels téléphoniques, 1245 lettres de demandes d'adhésion, sans compter les demandes sur notre site Internet : www.exit-suisse-romande.ch ou www.exit-geneve.ch

Le secrétariat a par ailleurs écrit 552 lettres de renseignements et d'assistances diverses pour nos membres. Vu la quantité de travail, nous devrons prochainement engager une secrétaire de plus, à temps partiel, pour faire face à vos demandes.

Je veux remercier Mme Janine Walz, notre trésorière et secrétaire générale, ainsi que Mmes Karine Rophille et Aurélia Philip pour la qualité de leur travail.

Merci encore à M. William Walz qui s'occupe bénévolement de toute l'informatique, du secrétariat, du site Internet, ainsi que de la création du journal-bulletin de l'association.»

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

Point No 2 - Rapport du comité, présenté par le Dr Jérôme Sobel (Transcription)

«2014 a été une année exceptionnelle, car nous avons renforcé notre association en devenant propriétaires de nos bureaux. Mme et M. Walz ont été essentiels dans ce processus de pérennisation de notre association et je vous prie de les applaudir en témoignage de remerciements.

Mesdames, Messieurs, l'ensemble du comité a beaucoup œuvré pour résoudre des situations difficiles et faire avancer nos idées. Nous avons été sollicités à plusieurs reprises pour des séances d'informations dans les EMS des cantons romands.

Nous avons été aussi sollicités pour des présentations dans plusieurs écoles d'infirmières des cantons de Vaud, Valais et Genève. Des sociétés diverses ont par ailleurs souhaité s'informer sur notre association. A chaque fois, un membre du comité a répondu présent pour donner des informations de qualité. C'est ainsi que nos idées avancent dans la société.»

«Je vais maintenant donner la parole à Mme Janine Walz, trésorière de l'association, pour son rapport.»

Point No 3 - Rapport de la trésorière Mme Janine Walz (Transcription)

«Bonjour Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de commenter brièvement les comptes 2014, qui sont d'ailleurs en votre possession, puisqu'ils ont été publiés dans le journal-bulletin No 62, de la page 15 à la page 19.



Grâce à une gestion rigoureuse, l'association est heureuse de vous présenter encore cette année, un résultat positif, que je résumerai comme suit :»

Procès-verbal de l'assemblée générale
du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

Point No 3 - Rapport de la trésorière Mme Janine Walz (Suite)

Exercice 2014	Recettes CHF	Dépenses Charges CHF
Cotisations des membres :	722'485.75	
Dons :	143'433.10	
Remboursements divers :	13'324.55	
Intérêts créanciers :	3'969.09	
Commission impôt à la source :	178.25	
Dépenses et charges :		596'716.47
	-----	-----
Total des recettes :	883'390.74	
Total des charges :		596'716.47
Résultat de l'exercice :	+ 286'674.27	

*«Ce résultat sera reporté au capital qui s'élèvera donc en 2015 à :
CHF + 1'670'521.58»*

Le Dr Sobel a ensuite demandé à l'assemblée si quelqu'un souhaitait poser des questions à Mme Walz, mais personne ne s'est manifesté.

Pour terminer son exposé, Mme Walz a présenté un comparatif 2013 - 2014, ainsi que quelques graphiques, afin d'illustrer les activités comptables.

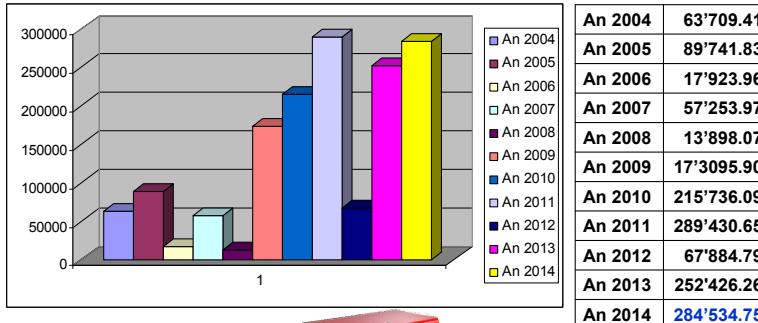
L'achat des locaux administratifs : rue de Lausanne 56, figure dans le bilan 2014, section : 'actifs immobilisés', en page 16 du journal-bulletin No 62.

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Evolution des revenus de 2004 à 2014



Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2014 / EXIT13_2014_compta.pps



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Répartition des revenus de l'association

En 2013

Cotisations :	664'260.40
Dons :	135'337.87
Rembours. divers	2'702.60
Total :	802'300.87
<i>Cotisations payées d'avance : * (Dans le bilan 2013)</i>	<i>8'085.00</i>

En 2014

Cotisations :	722'485.75
Dons :	143'433.10
Rembours. divers	13'324.55
Total :	879'243.40
<i>Cotisations payées d'avance : * (Dans le bilan 2014)</i>	<i>26'715.00</i>

* **NB** : Les cotisations des membres qui ont adhéré à partir du 1er novembre sont valables pour l'année suivante.

Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2014 / EXIT17_2014.pps

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Appels tél. reçus et traités par le secrétariat en 2014



Année	Mois	Appels tél. reçus	Lettres demandes d'adhésion	Lettres renseignements assistance
2014	Janvier	401	96	48
	Février	290	86	35
	Mars	282	95	44
	Avril	348	74	44
	Mai	312	71	61
	Juin	421	150	68
	Juillet	348	124	48
	Août	300	94	38
	Septembre	378	121	46
	Octobre	441	138	45
	Novembre	370	126	52
	Décembre	247	70	23
Total :	En 2012 : 3'757 En 2013 : 3'695	4'138	1'245	552

Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2014/ EXIT11_sec_2014.pps



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Courriers électroniques reçus et répondus par le secrétariat en 2014



Demandes d'adhésion reçues par le site Internet :
Réponses aux demandes diverses :

1'451

3'585

—

5'036

Site : www.exit-suisse-romande.ch

Courrier : info@exit-geneve.ch



022 735 77 60

Permanence tél. du lundi au jeudi, 10 h. - 12 h. / 14 h. - 17 h. :
Le vendredi, 10 h. - 12 h. / 14 h. - 16 h.

Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2014/ EXIT11A_secretariat_courrier_2014.pps

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

Le Dr Sobel a invité ensuite Monsieur Bernard Grobet, directeur de la Fiduciaire Nouvelle SA de Genève qui est l'organe de contrôle de l'association, à présenter son rapport.

Point No 4 - Rapport de l'organe de contrôle par M. Bernard Grobet de la Fiduciaire Nouvelle SA - ([Transcription](#))



«En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées.»

«Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous vous recommandons par conséquent d'approuver les comptes qui vous sont soumis et de donner décharge aux membres du comité ainsi qu'à la trésorière pour leur gestion.»

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

Point No 4 - Rapport de l'organe de contrôle (Suite)

Suite au rapport du vérificateur des comptes Monsieur Bernard Grobet, le Dr Sobel a demandé à l'assemblée si quelqu'un souhaitait lui poser une question.

En l'absence de question, le Dr Sobel a proposé que l'assemblée accepte les comptes et donne décharge à la trésorière et au comité, par un vote à main levée.

Les comptes ont été adoptés à l'unanimité, sans avis contraire et sans aucune abstention.

Rapport du comité, présenté par le Dr Jérôme Sobel (Suite)

«Mieux que les pensées et les paroles, ce sont les actes qui comptent. Notre groupe d'accompagnatrices et d'accompagnateurs a été sollicité comme jamais en 2014.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Gabriela Jaunin, accompagnatrice et membre du comité, pour son rapport sur les activités des accompagnatrices et accompagnateurs.»

Point No 5

Rapport de l'activité des accompagnatrices (teurs)

Mme Gabriela Jaunin a présenté et commenté une vingtaine de graphiques, créés par le secrétariat de l'association, qui ont été d'ailleurs partiellement publiés dans le journal-bulletin No 62.

Nombre de membres au 31.12.2014 : **20'507**

Nombre de dossiers étudiés :	:	278
Nombre d'assistances au suicide	:	175
Nombre de dossiers acceptés	:	269
Nombre de dossiers en attente	:	6
Nombre de dossiers refusés	:	3



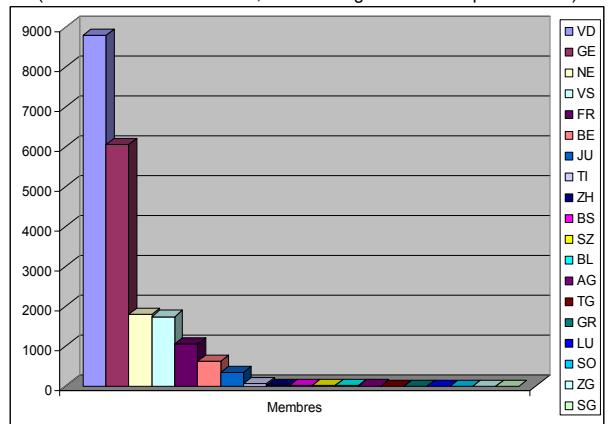
Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Nombre de membres au 31.12.2014 : 20'507

(Membres en 2013 : 18'564, soit une augmentation de plus de 10%)



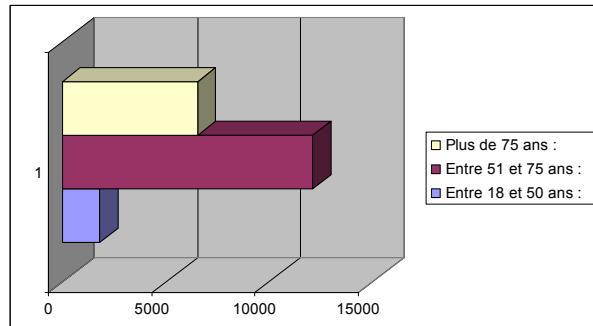
Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2014 / EXIT1_2014_membres.pps



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Membres entre 18 et 50 ans :	1'843	9.00 %
Membres entre 51 et 75 ans :	12'110	59.05 %
Membres de plus de 75 ans :	6'554	31.95 %

Nombre de membres le 31.12.2014 : 20'507



Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2014 / EXIT3_2014.pps

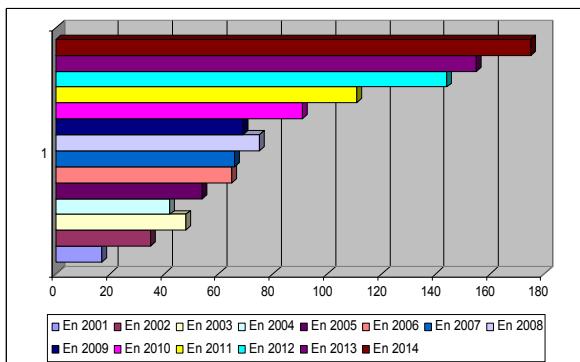
Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Evolution du nombre d'assistances au suicide effectuées entre 2001 et 2014

En 2001	17
En 2002	35
En 2003	48
En 2004	42
En 2005	54
En 2006	65
En 2007	66
En 2008	75
En 2009	69
En 2010	91
En 2011	111
En 2012	144
En 2013	155
En 2014	175



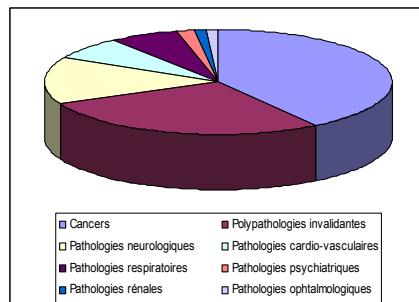
Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2014 / EXIT9_2014.pps



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Pathologies concernant les 175 assistances au suicide en 2014

Pathologies	Nombre
Cancers	71
Polypathologies invalidantes	48
Pathologies neurologiques	26
Pathologies cardio-vasculaires	12
Pathologies respiratoires	11
Pathologies psychiatriques	3
Pathologies rénales	2
Pathologies ophtalmologiques	2
<hr/>	
Total	175



Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2014 / EXIT14_2014.pps

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.



EXIT A.D.M.D. Suisse romande



Analyse des **175** assistances au suicide effectuées en **2014**, par pathologie et par canton

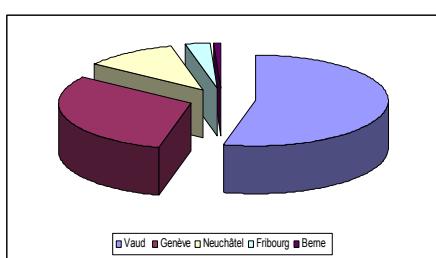
	VD	GE	NE	FR	VS	BE	JU	Total
Cancers	34	19	6	1	6	5	0	71
Polypathologies invalidantes	25	10	6	2	2	1	2	48
Pathologies neurologiques	12	7	2	2	3	0	0	26
Pathologies cardio-vasculaires	5	2	2	0	0	1	2	12
Pathologies respiratoires	4	1	4	1	1	0	0	11
Pathologies ophtalmologiques	1	0	1	0	0	0	0	2
Pathologies rénales	1	1	0	0	0	0	0	2
Pathologies psychiatriques	2	0	0	0	1	0	0	3
Total :	84	40	21	6	13	7	4	175

Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2013 / EXIT15_2013_assist_patho_canton.pps



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Entre 2001 et 2014
104 (85 + 19 en 2014) assistances au suicide ont été effectuées dans des «**EMS**» et des **hôpitaux** (Répartition par canton)



	Vaud	56	44 + 12
	Genève	32	28 + 4
	Neuchâtel	12	9 + 3
	Fribourg	3	3 + 0
	Berne	1	1 + 0

Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2014 / EXIT19_2014.pps

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

**Nombre d'assistances au suicide effectuées
du 1er janvier au 31 décembre 2014 :**

175

	A domicile : 156 En EMS : 16 A l'hôpital : 3
---	--



Répartition générale, par canton

Canton de Vaud	:	84	Canton de Berne	:	7
Canton de Genève	:	40	Canton de Fribourg	:	6
Canton de Neuchâtel	:	21	Canton du Jura	:	4
Canton du Valais	:	13			

Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2014 / EXIT4_2014.pps



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

**Evolution du nombre d'assistances au suicide effectuées
entre 2001 et 2014 : domicile, hôpital, 'EMS' ou foyer**

*	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	17	35	48	42	54	65	66
Domicile	16	35	41	41	43	57	61
EMS	1	0	7	1	11	6	5
Hôpital	0	0	0	0	0	2	0
Foyer	0	0	0	0	0	0	0

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2001-2014
Total	75	69	91	111	144	155	175	1'147
Domicile	68	64	83	104	127	141	156	1'037
EMS	6	4	7	7	16	10	16	97
Hôpital	0	1	1	0	1	4	3	12
Foyer	1	0	0	0	0	0	0	1

Secrétariat d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande : 31.12.2014 / EXIT10_2014.pps

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

Rapport du comité, par le Dr Jérôme Sobel (Transcription)

Point No 5 (Suite)

«Je prie les accompagnatrices et accompagnateurs de se lever et je vous demande de les applaudir chaleureusement, car sans eux notre association serait inefficace. Merci !

Mesdames, Messieurs, le modèle suisse interpelle les pays étrangers et pas seulement en Europe. Beaucoup sont intéressés par notre mode de fonctionnement et notre travail rigoureux. Je veux maintenant donner la parole à M. Jean-Jacques Bise, membre du comité et qui est notre représentant au sein du comité de la Fédération mondiale des associations pour le droit de mourir dans la dignité.»

Point No 6

Exposé au sujet de la Fédération mondiale des associations pour le droit de mourir dans la dignité

Monsieur Jean-Jacques Bise a expliqué quelles sont les activités et les fonctions de la Fédération mondiale :

"World Federation of Right to Die Societies", dont il est devenu le trésorier.

Il a aussi fait savoir que le siège de la Fédération mondiale sera désormais en Suisse, à Genève.



Site Internet : www.worldrttd.net/

Prochain congrès 2016 à Amsterdam :
WFRTDS Congress 2016 in Amsterdam, Netherlands
Du 11 au 14 mai 2016
Pour en savoir plus, visitez : www.euthanasia2016.com



Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

Point No 7 - Cotisation annuelle 2015

Compte tenu de la bonne situation financière de l'association, le Dr Sobel propose de ne pas augmenter les cotisations pour 2015, soit :

CHF 40.-- pour les membres qui sont dans la vie active

CHF 35.-- pour les membres qui sont à l'AVS et/ou à l'AI

La décision de maintenir au même montant les cotisations annuelles pour 2015 a été acceptée à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.



EXIT A.D.M.D. Suisse romande
Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

Carte de membre

Important !

Cette carte de membre n'est valable que si la cotisation annuelle a été payée.

Pour vérification : Tél. 022 735 77 60

Attendez svp la facture annuelle de cotisation !

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir **attendre** de recevoir votre facture de cotisation annuelle qui est envoyée vers la **fin du mois de février** avant d'effectuer votre versement. (**1 bulletin par personne svp**) Plusieurs membres ont payé la cotisation 2015, au moyen d'un ancien bulletin de versement de 2014 ou 2013 **ou même** avec un bulletin de versement portant la mention "**Don**", ce qui complique considérablement le travail de la trésorière puisque les comptes ne sont pas les mêmes !
Merci d'avance à toutes et à tous !

Procès-verbal de l'assemblée générale
du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

ELECTION

Point No 8 - Election du comité, par le Dr Sobel

«Selon l'article 30 de nos statuts, le comité se compose au minimum de sept et au maximum de quinze membres, dont :

- Le ou la présidente
- Le ou la vice-présidente
- Le ou la trésorière

Le comité se constitue lui-même.»



*«Le premier vote concerne le poste **de président** pour 2015.*

Après discussion avec le comité et selon son souhait, j'accepte de poursuivre ma tâche pour une nouvelle année si vous le souhaitez également.

Je vous prie de lever la main à mon appel si vous soutenez mon élection.»

Le Dr Sobel **a été réélu** président, à l'unanimité, après de longues et chaleureuses acclamations, sans avis contraire, ni abstention.

«Le deuxième vote concerne l'élection au poste de vice-président.

Pour des raisons de santé, Mme Suzanne Pletti ne souhaite pas se représenter au comité. Je tiens à la remercier en votre nom pour son immense engagement pour notre association où elle a fonctionné depuis 2004 comme accompagnatrice, depuis 2006 comme membre du comité et depuis 2012 comme vice-présidente où elle a été d'une efficacité remarquable.

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

Point No 8 - Election du comité, par le Dr Sobel
Poste de vice-président - vice-présidente (Suite)



En témoignage de gratitude et de remerciements, je souhaite lui remettre ces fleurs et un bon qui lui permettra de choisir un beau cadeau. Merci Suzanne !

Mesdames, Messieurs, après discussion le comité vous propose la candidature du Dr Pierre Beck comme vice-président.

Le Dr Beck est accompagnateur et membre de notre comité depuis plusieurs années. Il accepte de prendre la charge de vice-président si vous le souhaitez également.

Que ceux qui soutiennent cette proposition veuillent bien lever la main maintenant à mon appel.»



Le Dr Pierre Beck a été élu vice-président à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Le Dr Beck a accepté ce mandat et il a remercié pour leur confiance, les adhérents présents lors de cette assemblée générale.

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

Point No 8 - Election du comité, par le Dr Sobel
Poste de trésorière



«Le troisième vote concerne maintenant le poste de trésorière ou de trésorier.

Le comité vous propose tout naturellement de réélire Mme Janine Walz dont les compétences ne sont plus à démontrer, d'autant plus qu'elle est la trésorière de l'association depuis 2004 (Journal-bulletin d'EXIT Suisse romande No 41).»

Mme Janine Walz **a été réélue** trésorière, à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Cette année encore, Mme Walz a accepté ce nouveau mandat, puis elle a tenu à remercier pour leur confiance, tous les adhérents présents lors de cette assemblée générale.

«Tous les membres du comité acceptent de poursuivre leurs tâches si vous le souhaitez également.



Après concertation, nous vous proposons de faire entrer dans le comité 2015 :

*Mme Christiane Boulay
qui est infirmière et qui exerce la fonction d'accompagnatrice dans notre association depuis près de 10 ans.*



«Je vous invite maintenant à élire en bloc tous les membres du comité 2015, dont voici la liste, en levant la main à mon appel.»

Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

Point No 8 - Election du comité, par le Dr Sobel
Liste récapitulative de tous les membres du comité (Suite)

Dr Jérôme Sobel, président
Dr Pierre Beck, vice-président
Mme Janine Walz, trésorière

et se représentent, par ordre alphabétique :

- Dresse Daphné Berner
- M. Jean-Jacques Bise
- Mme Christiane Boulay (Nouveau membre)
- Mme Christine Brennenstuhl
- Professeur Giulio Gabbiani
- Maître Maryse Jornod
- Mme Gabriela Jaunin
- Dr Francis Thévoz
- M. William Walz

Le comité de direction sera donc composé au total de **12** membres.

Après une votation à main levée, tous les membres du comité proposés **ont été élus** à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

Point No 9

Conférence de Me Yves Grandjean, avocat,
avec la participation du Dr Philippe Freiburghaus



Procès-verbal de l'assemblée générale du samedi 25 avril 2015 à 15 h.

Point No 9 - Conférence de Me Yves Grandjean, avocat (Suite)

«Je lui cède la parole pour sa présentation intitulée :»

Les leçons du procès de Neuchâtel

Les membres qui souhaitent écouter cette conférence peuvent obtenir un CD Audio, en envoyant leur demande au secrétariat de l'association :

EXIT A.D.M.D. Suisse romande Rue de Lausanne 56 1202 Genève

en joignant svp une enveloppe-réponse sur laquelle figure leur adresse postale, ainsi que **6 timbres à CHF 1.--** en timbres-poste, à titre de participation aux frais de gravure et d'envoi. Merci d'avance.

Me Yves Grandjean et le Dr Philippe Freiburghaus ont été remerciés par le Dr Sobel, pour cette conférence intéressante et instructive.

Point No 10 - Divers

Après avoir répondu à différentes questions, concernant entre autres les conditions d'aide au suicide, le Dr Sobel a informé que la prochaine assemblée générale **2016 aura lieu** pour la première fois,
à Fribourg

puis après avoir invité tous les membres présents à participer au verre de l'amitié, il a annoncé la fin de cette assemblée générale.



Informations et remerciements



*à toutes les personnes qui ont fait
un don
en faveur de l'association !*

Horaires de la permanence téléphonique d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Le secrétariat de l'association
répond à vos appels

du lundi au jeudi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.
et le vendredi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

 022 735 77 60

Site Internet : www.exit-suisse-romande.ch

Avis de recherche

Un chercheur en anthropologie, qui effectue un travail sur le suicide assisté au CNRS (France)

souhaite entrer en contact

avec des membres qui ont fait une demande d'assistance au suicide, afin de pouvoir s'entretenir avec eux.

Si vous pouvez consacrer un peu de temps à Monsieur Anthony Stavrianakis, n'hésitez pas à lui envoyer un courrier électronique à :

stavrianakis@gmail.com

ou à lui téléphoner

en composant depuis la Suisse, le : **0033 7 81 86 08 49**

Témoignage d'une accompagnatrice

Mme Sabina Cervoni



Chers lecteurs,

Suite à la proposition des créateurs du journal-bulletin d'EXIT Suisse romande, permettez-moi de me présenter en quelques mots :

J'ai une double formation dans le domaine de la santé et du social. J'ai obtenu mon diplôme d'infirmière en soins généraux en 1983 et ensuite je me suis spécialisée en qualité

d'Instrumentiste de salle opératoire. Quelques années après, j'ai complété mon parcours par l'obtention d'une maîtrise en sociologie, avec une thèse sur l'organisation du système de santé.

J'ai travaillé 10 ans dans le domaine médical dans des institutions de santé de grandes envergures à Rome. Durant les années '80, les préoccupations dans les soins étaient la relation patient-soignant et l'humanisation de la médecine. Les nouvelles technologies commençaient à s'interposer dans la relation directe avec le patient. La médecine privilégia l'organe au détriment de la personne, dénaturant le véritable sens de la fonction soignante.

Témoignage d'une accompagnatrice

Mme Sabina Cervoni (suite)

Des thèmes qui interrogent encore aujourd'hui, le monde médical.

J'ai pratiqué mon métier de soignante dans les départements de neurochirurgie, et d'oncologie et dans les salles opératoires de gynécologie et de chirurgie. J'ai exercé ma profession avec passion. J'ai rencontré des patients de tous horizons qui défiaient la mort, en s'accrochant à la vie. Maladies, accidents. Tous les jours j'ai côtoyé, la souffrance et l'espoir.

Dans les années '90, j'ai changé de trajectoire. L'humanitaire international attire mon intérêt. Le conflit en Somalie (guerre entre groupes internes) fait la une de la télévision et des journaux. Les attaques dans les villages sèment mort et désespoir et entraînent famine et épidémies dans les populations. Je me retrouve dans un village au sud de Mogadishu (à cette époque capitale de la Somalie). Il faut mettre en place les soins chirurgicaux dans l'hôpital régional qui couvre une vaste zone. C'est dans cet établissement que les blessés de guerre du sud du pays seront soignés.

Après la Somalie, d'autres missions, le Sud-Soudan, le Mozambique, l'Angola. C'est dans ce contexte que j'ai rencontré le délégué de l'organisation humanitaire à laquelle j'aspirais.

Le comité international de la croix rouge, après une longue sélection, m'ouvre ses portes et je pars à nouveau en mission après un séjour à Genève. Destination Burundi, je suis déléguée médicale. Je gère un projet pilote sur la prévention et la prise en charge du VIH-SIDA dans les trois grandes prisons du pays.

Puis encore l'Angola, le Sri Lanka et le Congo-Kinshasa. Beaucoup de missions, d'histoires de vie, de rencontres. Zones de conflits armés et pays touchés par des catastrophes naturelles. Un but unique, sauver des vies ou accompagner avec dignité jusqu'en fin de vie.

Après plus de 10 ans dans l'humanitaire, une fatigue physique et psychologique intervient. Je décide de m'installer à Genève et de m'occuper de thèmes sociaux pour rester ancrée à mon parcours professionnel et de vie.

Témoignage d'une accompagnatrice Mme Sabina Cervoni (suite)

Les institutions d'aide sociale et de la santé seront mon nouveau point de départ et de défi. Une autre humanité, avec des problèmes aux quotidiens bien différents, sera mon public.

Ici, dans ce monde occidental, même dans la plus grande difficulté nous avons de la chance : **nous pouvons choisir**.

Des interrogations sur le sens de la vie, la mort, la conscience de soi, la souffrance causée par une maladie marquent ces dernières années. A qui appartient notre vie ? Qui décide de notre sort face à des pathologies qui amènent à dépendre des autres. Qui peut dire quel est le niveau de qualité de vie acceptable pour une personne affectée par une maladie incurable ou une pathologie qui diminue fortement son autonomie ? La réponse, de par mon vécu personnel et professionnel, est arrivée naturellement : la personne même.

Seule **elle**, peut décider du niveau d'acceptation de sa souffrance. Abréger sa vie, est une décision extrême. Pouvoir le faire dans un cadre d'accompagnement d'aide à mourir est une grande chance.

La liberté de choisir !

J'ai ainsi pris ma décision. J'ai rencontré Monsieur JMR dans un établissement médical, (j'étais dans ma phase de formation chez EXIT).

JMR fêtait ses 84 ans dans son fauteuil roulant. Hémiplégique depuis un an et demi. Dans sa chambre, de nombreuses médailles de sportif (course à pied). Il affirme avoir bien réfléchi, il ne désire plus vivre longtemps dans cette situation de dépendance. L'humeur n'est pas dépressive. Il comprend le sens de sa demande, la mort ne lui fait pas peur et elle lui est préférable plutôt que de continuer sa vie dans cette institution ou ailleurs. Le choix est fait **«accompagnez-moi à la fin de mon existence. J'ai eu une vie pleine et riche. Je suis maintenant à la limite de ma vie. Je veux partir dans cette dignité»**.

Le jour décidé, l'accompagnement s'est déroulé dans un environnement paisible. Monsieur JMR quittait sa vie en parlant de ses victoires dans la course à pied, des sensations magnifiques que lui a procuré cette activité.

Après cette première expérience d'accompagnement j'ai décidé de continuer cette activité et d'offrir la chance d'avoir le choix !

«Je souhaite mourir à 75 ans» - vraiment ? Dr méd. Jean Martin

Dr Jean Martin, médecin

Membre de la rédaction
du Bulletin des médecins
suisses

Ancien membre de la
Commission nationale
d'éthique



«Repris du Bulletin des
médecins suisses, vol. 96,
p. 1202, 19 août 2015,
avec l'autorisation de
l'auteur et de l'éditeur»

Ezekiel Emanuel, 58 ans, est un oncologue connu aux USA dans le domaine de la bioéthique, issu d'une famille de brillants sujets (son frère Rahm a été conseiller du président Obama et est maire de Chicago).

Il était à Genève début juin, parlant du thème qu'il a traité dans The Atlantic, grand magazine de la Côte Est des USA [1].

«Notre espérance de vie a fortement progressé. Il s'agit certes d'un progrès mais cet allongement de la vie s'est accompagné d'une augmentation du nombre d'années vécues avec des handicaps.»

Correct: nos homes hébergent beaucoup de vieilles personnes (très) dépendantes. Mais ne pas oublier non plus comment les avancées de l'orthopédie ou de la cardiologie interventionnelle, par exemple, procurent encore à des gens âgés une bonne qualité de vie.

Cette évolution vers le moins, et le moins efficace, est l'occasion d'une réflexion sereine, d'une bénéfique prise de recul.

«Nous avons à faire face à des limitations physiques et mentales, nos attentes diminuent. Sans choix conscient, nous ne remarquons pas que nous n'avons plus guère d'aspirations.» Je comprends bien cela chez quelqu'un marqué par le Rêve américain, mais d'autres (dont j'espère être) pensent que cette évolution vers le moins, et le moins efficace, est l'occasion d'une réflexion sereine, d'une bénéfique prise de recul.

«Chose importante: quel souvenir voulons-nous laisser ? Nous ne voulons pas qu'on se souvienne de nous comme des fardeaux. A 75 ans, nous atteignons ce moment unique où nous avons vécu une vie riche et avons, on peut l'espérer, apporté à nos enfants et petits-enfants des choses dont ils garderont la mémoire; plus tard, ces

«Je souhaite mourir à 75 ans» - vraiment ? Dr méd. Jean Martin (Suite)

souvenirs de grande vitalité vont être poussés de côté par les manifestations (the agonies) du déclin et nos besoins croissants de soins et d'aide.»

Comment, alors, Emanuel entend-il faire ? «A partir de 75 ans, je devrai avoir une vraiment bonne raison pour voir un médecin. Je n'accepterai plus de traitements curatifs, seulement des palliatifs. Je ne voudrai plus de tests préventifs. Donc, plus de colonoscopies ou autres dépistages. Je ne serai pas intéressé par un résultat de PSA. Plus d'épreuve cardiaque d'effort, plus de pacemaker ni de défibrillateur implantable», etc...

«Ce que j'aimerais, dit-il à Le Temps [2], c'est que les gens s'interrogent sur ce qu'ils souhaitent pour leur fin de vie. Si on y réfléchissait vraiment, seul un petit nombre d'entre nous souhaiteraient arriver jusque là.»

Là, nous sommes entièrement d'accord. Mais sur l'approche à adopter ? Il semble tomber sous le sens que l'attitude qu'il prône ne va pas beaucoup diminuer les situations d'inconfort et de dépendance avant de mourir, les périodes pénibles pour la personne comme pour ses proches. Ou imagine-t-il que, par son refus des antibiotiques notamment, la formule de nos prédécesseurs, «la pneumonie est l'amie des grands vieillards», va trouver une nouvelle jeunesse (si l'on peut dire !). Chez nous en tout cas, il y a déjà une retenue devant les traitements héroïques maximalistes. Mais il est vrai qu'aux Etats-Unis, Emanuel le relève, l'«obligation technologique» (de tout faire) reste un écueil d'importance.

Ce qui interpelle, c'est que cet auteur s'exprime depuis des années contre le suicide assisté ou l'euthanasie. Pour ma part, je ne suis pas membre d'EXIT tout en étant ouvert à la problématique. Je peux imaginer que l'assistance au suicide ne se passe pas toujours de manière optimale mais j'entends des témoignages dans le sens que, au lieu d'être forcément un évènement dur, déchirant, elle peut être une occasion de dialogue voire de réconciliation, de bilan marqué par la sérénité (ceci entre autres parce qu'une date est fixée pour la fin). Et, comme beaucoup, j'apprécie la notion que, en cas de dépendance et souffrance irréversible, je pourrais obtenir une aide à mettre un terme à mon existence.

«Je souhaite mourir à 75 ans» - vraiment ? Dr méd. Jean Martin (Suite)

Alors que, dans l'approche d'Emanuel, tout en ne voulant plus de mesures efficaces à intention curative, on attend que son propre état se dégrade totalement. Peu riante perspective.

Dernières phrases de notre confrère [1] :

«75 ans est tout ce que je souhaite vivre. Mes filles et mes amis vont continuer à essayer de me convaincre que j'ai tort. Et je garde le droit de changer d'avis, ce qui après tout voudrait simplement dire rester créatif au-delà de 75 ans.»

Well... même venant d'une éminente personnalité, n'est-ce pas là une pirouette ?

1 Emanuel EJ. Why I Hope to Die at 75. Washington, D.C.: The Atlantic; October 2014; (article consultable en ligne).

2 «Pourquoi je souhaite mourir à 75 ans» (interview par P. Minet). Le Temps. 9 juin 2015; p. 14.

Dr méd. Jean Martin



Rubrique Questions - Réponses

Quand faut-il adhérer à EXIT Suisse romande ?

Le plus tôt possible ! La grande majorité des membres ont d'ailleurs adhéré il y a plusieurs années, certains même depuis plus de 30 ans.

Lorsqu'un membre fait une demande d'assistance au suicide, le médecin conseil de l'association, tient aussi compte de ce critère qui confirme qu'il s'agit bien d'un choix qui a été murement réfléchi et confirmé chaque année au moment du renouvellement de l'adhésion.



Quel est le montant de la cotisation annuelle ?

Elle s'élève à **40.-- francs** par année, pour les personnes qui sont encore dans la vie active et de **35 francs** par année pour les personnes qui sont à l'AVS et/ou à l'AI

Combien coûte une assistance au suicide ?

Elle est **totalemenr gratuite** pour le membre.

Ce sont les cotisations des membres 'bien portant' et les dons, qui financent les assistances au suicide de ceux, qui doivent malheureusement la demander.

Peut-on faire une demande d'assistance au suicide, si l'on a aucune pathologie ?

Non, voici pour mémoire un rappel des conditions :

1. Etre membre de l'association EXIT Suisse romande, depuis un certain temps
2. Etre domicilié en Suisse
3. Avoir son discernement
4. Faire une demande manuscrite, ou si le membre ne peut plus écrire, par un acte notarié, **en joignant** un dossier médical complet
5. Soit être atteint d'une maladie incurable ou d'une invalidité importante ou avoir des souffrances intolérables
6. Soit être atteint de polypathologies invalidantes liées à l'âge

Rubrique Questions - Réponses

Comment procéder pour demander une assistance au suicide ?

- a) Il faudra tout d'abord contacter le secrétariat de l'association soit par écrit : **EXIT A.D.M.D.** Suisse romande Rue de Lausanne 56 1202 Genève soit par téléphone : 022 735 77 60 ([Horaires en page 23](#))

afin de demander la “*lettre de procédure*”, dans laquelle il est précisé que nous avons besoin de **2** documents :

- Un **rapport médical récent** (descriptif de l'état de santé) à demander à son médecin traitant ou à son spécialiste. Si celui-ci accepte de mentionner que le demandeur a toujours sa capacité de discernement, c'est encore mieux !

NB : Seules les autorités du canton de Berne exigent : 2 rapports de 2 différents médecins.

- Une **déclaration manuscrite** du demandeur ou si celui-ci ne peut plus écrire, un acte notarié ou une authentification de sa signature devra être établi par un notaire.
(Nous joignons systématiquement un modèle de cette déclaration)

- b) Lorsque vous serez en possession des documents susmentionnés, il faudra les envoyer au secrétariat de l'association :

Les médecins-conseils d'EXIT Suisse romande pourront ainsi étudier la demande et si celle-ci est acceptée, une accompagnatrice ou un accompagnateur prendra contact avec le membre.



NB :
Si le demandeur perd son discernement, sa demande d'assistance au suicide ne pourra pas être respectée.

Rubrique Questions - Réponses

Puis-je exiger ce rapport médical ?

Oui, mais si votre médecin refuse de vous remettre un rapport médical, décrivant votre état de santé et les traitements suivis, vous êtes en droit d'exiger alors : **votre dossier médical**

Un médecin est-il obligé de remettre un dossier médical ?

Oui. Le dossier médical appartient au patient.

Vous êtes donc en droit de l'obtenir sur simple demande, sans aucune justification.

Font partie du dossier médical **tous les enregistrements** en relation avec votre traitement, y compris les radiographies, les ECG, les rapports, la correspondance, etc ...

Source de la réponse : Administration fédérale

Préposé à la protection des données et à la transparence (PFPDT)

Un service de conseil téléphonique est à votre disposition, du lundi au vendredi de 10 h. à 12 h., au No de téléphone : 058 462 43 95

Que faut-il faire si votre médecin est ‘contre’ EXIT ?

Il faut peut-être alors envisager de changer de médecin !

Peut-on demander une assistance au suicide, si l'on est atteint de la maladie d'Alzheimer ?

Oui, mais seulement au début de la maladie, lorsque la personne a encore son discernement !

Peut-on demander une assistance au suicide si l'on est atteint de problèmes psychiques ?

Les médecins-conseils de l'association acceptent d'étudier des demandes, mais une **expertise psychiatrique** préalable est exigée et celle-ci doit être prise en charge par le demandeur.

Rubrique Questions - Réponses

Faut-il faire des directives anticipées ?

Oui, l'association vous le recommande et elles figurent d'ailleurs sur la carte de membre, libellées comme suit :

«Après mûre réflexion et en pleine possession de mes facultés, je soussigné (e) demande que soient considérées comme l'expression de ma volonté, les dispositions suivantes :

- que l'on renonce à toute mesure de réanimation, si mon cas est considéré comme désespéré ou incurable ou si, à la suite d'une maladie ou d'un accident, je devais être gravement handicapé (e) physiquement ou mentalement.*
- qu'une médication antalgique à dose suffisante me soit administrée pour apaiser mes souffrances, même si celle-ci devait hâter ma mort.*
- Je désigne comme "représentant thérapeutique" M. ou Mme ... chargé (e) de faire respecter ma volonté au cas où je ne serais plus capable de discernement».*

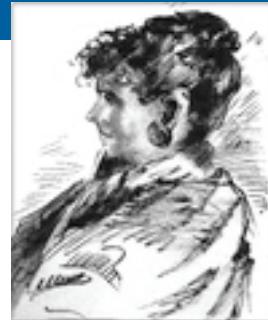
Les directives anticipées permettent de fixer à l'avance les mesures médicales que l'on approuve et celles que l'on refuse en cas de **perte soudaine de discernement** suite à un accident ou à une maladie. Nous vous recommandons de remettre une copie de vos directives anticipées à votre médecin traitant ainsi qu'à votre représentant thérapeutique et de conserver votre carte de membre sur vous. Le représentant thérapeutique **ne peut toutefois pas demander** une assistance au suicide, à la place de la personne.



Le mot de Daphné

Chers membres,

Vous avez certainement entendu parler de Gill Pharak, cette Anglaise de 75 ans venue mourir en Suisse avec l'association LifeCircle. Cela a ému dans son pays, chez nous aussi, et suscité bien des polémiques dans nos médias.



La presse en a fait ses choux gras et cette histoire a même eu les honneurs du 19.30 h., en ouverture du téléjournal de la RSR, et ce sujet fut traité pendant 8 minutes !

Pourquoi cela a-t-il tant ému, alors que le suicide assisté est admis en Suisse et accepté par une large majorité de la population ?

Pourquoi ? A cause d'une photo.

Bon, nous étions en pleine canicule, peut-être les neurones de nos journalistes étaient-ils un peu grillés ?

La photo était assurément très jolie : Gill Pharak y apparaît souriante, détendue, radieuse ont même relevé certains médias. Une très jolie photo, vraiment.

Et qu'a-t-on dit ? Une septuagénaire en pleine santé choisit le suicide assisté, pire encore, une septuagénaire en pleine santé préfère mourir plutôt que vieillir...

Mais comment ose-t-on dire des choses pareilles sans connaître cette personne ? [Depuis quand fait-on un diagnostic sur photo](#) ? Les journalistes ne sont pas médecins, mais ils n'ont pas hésité à nous laisser entendre qu'avoir accepté la demande de suicide assisté de Mme Gill Pharak était scandaleux, et que cette dame anglaise devait être soit très dépressive, soit un peu lâche au fond, puisqu'elle préférait fuir la vieillesse plutôt que de la supporter ...

La Dresse Erika Presig, qui a accompagné Mme Gill Pharak rapporte : elle était malade et ce depuis longtemps. Elle la connaissait, avait pris le soin d'aller la voir en Angleterre, elle avait parlé avec

Le mot de Daphné (Suite)

elle et son compagnon, elle avait lu ses rapports médicaux et pris contact avec ses médecins...

Mais la presse, sans rien vérifier du tout, nous a abreuvés d'a priori, de mensonges, et les a assénés avec force, pour qu'on finisse par les croire vrais. Jolie photo = pleine santé !

Ensuite, **rien de plus facile que d'aligner les poncifs habituels** de ceux qui sont hostiles au suicide assisté :

Le suicide assisté est trop facile, il suffit de boire une potion ; Les associations d'aide à mourir sont trop laxistes, elles acceptent tout le monde, ne vérifient pas sérieusement si les personnes souffrent de dépression ou si elles ont bien leur discernement ; Il faudrait revoir notre législation et faire en sorte que l'assistance au suicide soit l'affaire des médecins et comme ces derniers sont plutôt réticents, c'est tant mieux, il y aura ainsi un frein à cette déferlante ;

Il faudrait mieux définir dans la loi, les conditions médicales permettant une assistance au suicide, car la situation actuelle est insatisfaisante, elle n'existe qu'en Suisse...qui se distancie trop dans ce domaine de ce qui se fait dans les autres pays européens.

Au fond, **rien de nouveau**, on entend ces mêmes discours depuis bien longtemps !

Je m'interroge, qu'est-ce qui a tant dérangé dans le suicide assisté de cette femme qui ne voulait plus continuer à souffrir et ne pas attendre d'être encore plus diminuée ?

Ce qui dérange ? Mais c'est tout bonnement **sa liberté**.

Heureusement **que la Suisse se distingue des autres pays européens**. Nous y sommes plus libres. C'est nous qui disons quand notre qualité de vie est devenue tellement insatisfaisante que nous préférions mourir.

Laissons notre législation comme elle est. La Suisse n'est pas frappée de léthargie parlementaire face à l'assistance au suicide, nos

Le mot de Daphné (Suite)

parlementaires savent bien qu'eux aussi pourraient un jour vouloir bénéficier de l'aide à mourir,
Ne faisons pas de liste de maladie, chacun est différent et ce que l'un supporte, un autre ne le supporte ou ne le veut pas.

L'assistance au suicide est déjà, de facto, médicalisée, puisqu'il faut une ordonnance pour le pentobarbital. Ne rendons pas les choses plus compliquées en exigeant l'analyse de votre demande d'aide à mourir par des médecins spécialistes, en soins palliatifs, en psycho gériatrie ou en éthique clinique. Si une telle réglementation voyait le jour, je vous fiche mon billet, que ces médecins-là devront être certifiés, c'est à la mode, les certifications, mais une certification ne garantit pas du tout que ce spécialiste entendra et comprendra mieux votre demande d'aide à mourir que votre médecin traitant !

Le suicide assisté **est une liberté**, ne laissons pas quelques fâcheux contraindre l'Etat à nous la voler.

Les libertés individuelles....Quel Etat les bichonne et veille à ce qu'elles ne se réduisent pas comme peaux de chagrin pour ses citoyens ?

Nous avons beaucoup de parlementaires et pléthora de fonctionnaires, ces gens-là adorent concocter de nouvelles lois et réglementer un peu tout, tous azimuts, restons donc très vigilants et surtout, ne nous laissons jamais faire.

Qui souhaite qu'on lui réduise sa liberté ?

Dr Daphné Berner



Témoignage d'une accompagnatrice

Mme Laurence Marty Savcic

Comment je suis devenue accompagnatrice d'EXIT Suisse romande

Si l'on m'avait prédit comme jeune infirmière, que je serais un jour accompagnatrice de l'association EXIT Suisse romande, j'aurais été des plus incrédules ! Et pourtant ...

J'avais vingt sept ans lorsque pour la première fois de ma vie, j'ai accompagné un être cher jusqu'à son ultime étape.

C'était mon oncle, il avait vingt ans de plus que ma mère et représentait pour moi le grand-père que je n'avais jamais eu.

Je l'ai veillé plusieurs jours, nous avons vécu des moments inoubliables, remplis d'émotions.

J'ai travaillé dix ans dans les hôpitaux, dans un service de médecine et dans un service d'urgences. J'ai été confronté à des morts calmes et sereines, à des morts longues et douloureuses, à des morts parfois très violentes.

Ces décès m'ont beaucoup interpellée et m'ont appris, qu'on le veuille ou non, que la mort fait partie de la vie !

Alors, comment l'appréhender au mieux ?

Plus tard, nous avons dû, avec mes frères et mes sœurs, assumer la fin de vie de nos parents. Nous avons fait le choix de les maintenir à domicile.

Ce ne fut pas une période facile mais tellement belle et tellement enrichissante, une véritable leçon de vie !

Pouvoir accompagner un être cher en arrivant à réaliser ses derniers souhaits procure une grande paix intérieure et permet d'entreprendre le processus de deuil avec beaucoup plus de sérénité.

Mes parents sont décédés tout tranquillement chez eux avec ce partage qui permet de part et d'autre d'apprivoiser la mort.

L'intensité de ces moments est demeurée très présente et j'ai ressenti par la suite, le sens que pouvait prendre pour moi l'accompagnement de fin de vie.

Témoignage d'une accompagnatrice Mme Laurence Marty Savcic (Suite)

J'ai décidé d'intégrer l'association EXIT Suisse romande, car je pense qu'il est primordial qu'une personne sachant condamnée puisse faire librement le dernier choix de sa vie.

Quelque soit sa décision, il n'y a pas plus grande preuve d'amour que de la respecter !

Laurence Marty
Infirmière
Accompagnatrice depuis trois ans



«Docteur, je veux mourir ...» Prof. Dr méd. Samia Hurst

Samia Hurst
Prof. Dr med.
Institut Ethique Histoire
Humanités (iEH2)
Faculté de médecine
Genève



«Repris du Bulletin des médecins suisses 2015;96(35) : Page : 1252 avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur»



Vous est-il jamais arrivé qu'un patient vous demande de l'aider à mourir ? Si c'est le cas vous le savez : à plus d'un titre, c'est un moment de vérité. Que faire dans ces cas ?

La question est d'abord personnelle, morale. En Suisse, en l'absence de mobile égoïste et chez un patient capable de discernement, le droit laisse la décision de procéder ou non à la conscience personnelle. Que faire, donc, dans un tel cas ?

«Docteur, je veux mourir ...»

Prof. Dr. méd. Samia Hurst (Suite)

Souvent, on ne sait en fait pas. Que faire, aussi, en tant que médecin ? Là encore, on hésite. Face à tout cela, la demande d'une personne en chair et en os nous met au pied du mur.

La difficulté de cette question et son caractère personnel sont réels. Il ne faut cependant pas perdre de vue que nous avons aussi quelques devoirs envers ces patients qui sont, eux, très clairement les nôtres.

Même si les controverses et les émotions qui entourent l'assistance au suicide peuvent rendre cela difficile, nous devons commencer par écouter attentivement la demande du patient sans le juger.

Nous ne pourrons lui offrir aucune aide si nous trahissons la confiance qu'il nous montre en nous en parlant.

La souffrance du patient doit être évaluée selon les modèles employés en soins palliatifs. La dépression doit être recherchée, et traitée si elle est présente. Une collaboration avec des services de soins palliatifs doit être offerte là où elle est disponible. Cette expertise dans la gestion des symptômes ne se limite pas aux derniers stades de la vie et peut donc être utile chez tout patient qui présente une souffrance difficile à gérer.

Lorsque la demande d'aide au suicide persiste après ces étapes, une deuxième phase s'ouvre.

Si la demande persiste et que le patient est capable de discernement, une discussion structurée doit avoir lieu sur la suite de ses soins [1]. La possibilité de rédiger des directives anticipées doit être offerte. Si le patient fait déjà l'objet de mesures de maintien en vie et qu'il en refuse la poursuite, elles devront être interrompues. Si le patient est incapable de discernement, cette discussion devra inclure ses proches. La planification de la suite des soins restera essentielle même si dans ces cas, bien sûr, l'assistance au suicide ne sera plus une possibilité.

Lorsque la demande d'aide au suicide persiste après ces étapes, une deuxième phase s'ouvre. Ici, la décision est laissée à chacun de procéder ou non. Les directives de l'Académie Suisse des Sciences Médicales offrent un guide pour la pratique des professionnels de la

«Docteur, je veux mourir ...»

Prof. Dr méd. Samia Hurst (Suite)

santé [2], mais n'imposent en aucun cas d'entrer en matière. Prendre conscience qu'il s'agit d'une deuxième phase est cela dit important, car nous ne devons pas nous laisser détourner des premières étapes par notre hésitation face à cette autre part de l'histoire. Comprendre notre réponse en deux temps, c'est aussi pour certains d'entre nous revisiter nos rapports avec ces institutions très helvétiques que sont les associations d'aide au suicide. Il leur est parfois reproché de la hâte, un soin insuffisant à réaliser les explorations qui devraient précéder une assistance au suicide. En l'absence de données fiables et devant une multitude

Ici, la décision est laissée à chacun de procéder ou non

d'acteurs, il est difficile de savoir dans quelle mesure ces reproches sont justifiés ou non. Ce qui est sûr, cependant, c'est que ces étapes censées être incomplètement remplies par les associations sont précisément celles auxquelles nous devrions le plus clairement prendre part. **Entendre sérieusement la demande du patient**, chercher d'autres moyens de l'aider, clarifier sa capacité de discernement, apprendre ce qu'il souhaite et ce qu'il craint pour la fin de sa vie, voilà des tâches qui font partie de **notre responsabilité**.

Peu importe, ici, que nous soyons «pour» ou «contre» l'assistance au suicide. Les entreprendre, même lorsque cela implique une mise en réseau avec les associations d'aide au suicide, ne fait pas de nous des participants à l'assistance au suicide elle-même.

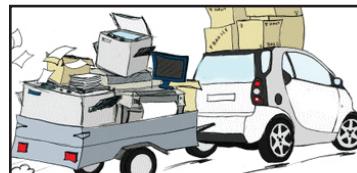
Prof. Dr méd. Samia Hurst

Références

- 1** Bernacki RE, Block SD, American College of Physicians High Value Care Task Force. Communication about serious illness care goals: a review and synthesis of best practices. *JAMA internal medicine*. 2014;174(12):1994–2003. PubMed PMID: 25330167.
- 2** Académie Suisse des Sciences Médicales. Directives médico-éthiques pour la prise en charge des patientes et patients en fin de vie. 2004.

Si vous déménagez ! Changement d'adresse

Si vous changez d'adresse, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous aviser, en nous retournant ce formulaire, dûment rempli, par courrier électronique à : **info@exit-geneve.ch** ou par fax au No : **022 735 77 65** ou encore, par courrier postal à : **EXIT A.D.M.D. Suisse romande**
Rue de Lausanne 56 1202 Genève



Nom :

Prénom :

Ancienne adresse :

Nouvelle adresse :

No postal et lieu :

Adresse électronique :

Nouveau téléphone :

Téléphone portable :

Important !

N'oubliez pas de nous envoyer le plus rapidement possible votre changement d'adresse, au risque d'être malheureusement radié, si nous n'avons plus d'adresse valable.

Après un délai d'un an, la poste ne fait plus suivre les courriers qui ont fait l'objet d'un changement d'adresse, nous recevons donc de nombreux courriers en retour avec la mention :

Inconnu à cette adresse !

Concernant les personnes en 'EMS', elles deviennent introuvables, puisqu'elles ne figurent plus dans l'annuaire !

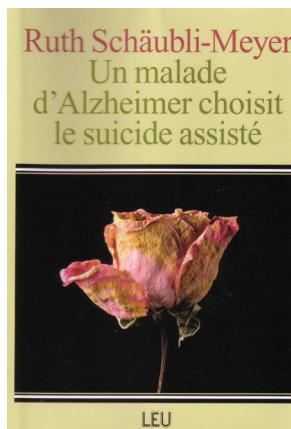
Littérature

Nous vous signalons l'ouvrage de Mme Rüth Schäubli-Meyer,
intitulé : "Un malade d'Alzheimer choisit le suicide assisté"

Editeur : LEU Verlags- und Medien GmbH

Earhart-Strasse 9/23 CH-8152 Glattpark

Site Internet : www.edition-leu.ch



Si vous êtes intéressés
n'hésitez pas à
contacter directement
les éditions LEU
Tél. 044 810 31 91

EXIT A.D.M.D.

Suisse romande
ne fait pas de vente

Dr Éric Kariger

MA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE
VINCENT LAMBERT



Son
médecin
s'explique

Si vous êtes intéressés
par cet ouvrage
vous le trouverez
dans les librairies
Payot

EXIT A.D.M.D.

Suisse romande
ne fait pas de vente

Quelques nouvelles de l'étranger *En bref*

En Allemagne



Deux propositions de loi autorisant le suicide assisté ont été soumises au parlement ('Bundestag').

Actuellement, l'Allemagne interdit aux médecins de prescrire et d'administrer des substances létales.

La nouvelle législation sur le suicide assistée est attendue pour le mois de novembre 2015.

Au Canada



Le Dr Jeff Blackmer, vice-président de l'AMC (Association médicale canadienne), a déclaré que les médecins n'avaient pas reçu un enseignement au sujet du suicide assisté.

L'AMC envisage donc d'offrir un cours intensif de deux jours pour les médecins qui sont prêts à aider un patient à mourir.

L'AMC a aussi prévu d'organiser une rencontre avec des médecins des Pays-Bas, afin de bénéficier de leur expérience, puisque là-bas, l'assistance au suicide est légale.

En France



Affaire Vincent Lambert

Le dernier rebondissement de cette triste affaire date du 23 juillet 2015. Contrairement à toute attente, l'équipe médicale du CHU de Reims ne s'est finalement pas prononcée en faveur d'un arrêt de l'alimentation et de l'hydratation.

L'hôpital a déclaré qu'il avait décidé de suspendre la nouvelle procédure médicale collégiale mise en place le 8 juillet. Le CHU de Reims a justifié sa décision par les motifs suivants : «les conditions de sérénité et de sécurité nécessaires [...] ne sont pas réunies».

L'équipe dirigeante plaide désormais pour le rétablissement «d'un échange serein, dans l'intérêt de Vincent Lambert et de son accompagnement !».

La Dresse Daniela Simon, directrice du service des soins palliatifs où Vincent Lambert est hospitalisé, a estimé qu'il était de son devoir de saisir le Procureur de la République pour «statuer sur la représentation globale de son patient». Un «tuteur légal», extérieur à la famille, devrait être désigné !

EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Membres du comité 2015



Dr J. Sobel, président
Dr P. Beck, vice-président
Mme J. Walz, trésorière

et par ordre alphabétique :

Dr P. Beck
Dresse D. Berner
M. J.-J. Bise
Mme C. Boulay
Mme C. Brennenstuhl
Prof. G. Gabbiani
Mme G. Jaunin
Me M. Jornod
Dr F. Thévoz
M. W. Walz

Membres d'honneur :

Dresse G. Burgermeister
Mme J. Marchig (Décédée)

Adresses utiles

Dans chaque journal-bulletin, nous vous donnerons désormais une ou plusieurs adresses utiles, voici la première :

Pro Senectute Suisse Secrétariat romand
Rue du Simplon 23 1800 Vevey 1
Tél. 021 925 70 10

Visites et maintien des contacts - Services de transport
Soutien aux proches aidants - Aide au voisinage
Soutien administratif - Services de fiduciaire et de déclaration
d'impôts - Prise en charge et **soins à domicile** - Prêt et vente
de moyens auxiliaires - Livraison de repas à domicile

Adhésion à EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Plus nous serons nombreux
et mieux nous atteindrons nos objectifs !



Demande de documents d'adhésion Uniquement pour les personnes domiciliées en Suisse

A envoyer à : **EXIT A.D.M.D.** Suisse romande

Rue de Lausanne 56 1202 Genève

en joignant svp une enveloppe 'C5' affranchie à votre adresse.

Merci d'avance !

- Je désire recevoir gratuitement toutes les informations concernant **EXIT A.D.M.D.** Suisse romande
- Je désire adhérer à **EXIT A.D.M.D.** Suisse romande
- Je n'ai pas l'âge légal de la retraite, cotisation annuelle CHF **40.--**
- J'ai l'âge de la retraite (AVS ou AI), cotisation annuelle **CHF 35.--**

Nom :

Prénom :

Titre (Mme /Mlle / M.) :

Adresse :

No postal et lieu :

Téléphone :

Date : 20 .. Signature :

Rue de Lausanne 56 1202 Genève Tél. 022 735 77 60
Fax 022 735 77 65 CCP : 12 - 8183-2
Internet : www.exit-suisse-romande.ch ou www.exit-geneve.ch
Courrier électronique : info@exit-geneve.ch

